



Question orale de Mme SIRTAINÉ : Stade national de hockey et Régie communale autonome.

Mme Sirtaine précise que le 5 mars 2026, la Royal Belgian Hockey Association a publié un communiqué constatant que « les conditions pour la poursuite du projet de construction d'un stade à Uccle n'étaient plus réunies », sur base, d'une part, de l'augmentation du budget initial et, d'autre part, du report de l'échéance de réalisation à 2032.

De plus, la Fédération mentionne le développement, dans l'intervalle, de deux stades régionaux, respectivement à Wavre et à Wilrijk.

Enfin, la Fédération souligne la complexité du dossier qui, selon elle, a constitué « un obstacle trop important ».

Le groupe PS ne peut que déplorer que ce projet, mis en avant par la Liste du Bourgmestre pendant la campagne électorale, n'aboutisse finalement pas.

Le groupe socialiste a soutenu ce projet, lequel constituait une opportunité pour Bruxelles, pour Uccle et pour le sport. En effet, le sport d'élite fait naître des vocations à la pratique du sport pour tous, chère aux socialistes. Chacun doit pouvoir accéder (en termes d'infrastructures et de coût) à des activités sportives.

Le groupe socialiste a, tout au long de ce dossier, été attentif au maintien, en dépit de l'occupation prévue par le stade national, des activités de sport pour tous pratiquées sur le site du Zwartebeek.

Selon les dispositions du budget 2026, le terrain de football n° 2 va être rénové.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, rien n'est prévu au budget pour la salle de sport comprenant le dojo, qui, selon le projet, aurait dû être détruite et reconstruite à un autre endroit sous la forme d'une infrastructure incluant de nouvelles salles. Tout cela ne se fera pas. La rénovation des infrastructures vieillissantes ne semble plus d'actualité.

La régie communale autonome, entité créée dans le cadre du projet, pourrait être maintenue ou non, si elle présentait ou non un atout pour la promotion du sport à Uccle. Cela reste à déterminer.

Le Collège pourrait-il faire le point sur le projet avorté de stade national de hockey et sur le devenir de la régie communale autonome ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que tous les groupes politiques ont une position unanime quant aux bienfaits de la pratique sportive, qu'il s'agisse du hockey ou d'autres disciplines. Cette unanimité a d'ailleurs pu être constatée lors des différentes étapes qui ont jalonné le dossier du stade national de hockey.

Il est dommage que ce dossier n'aboutisse pas, eu égard à l'unanimité politique, à la pertinence de la localisation à Uccle, à l'intérêt du dossier pour la dynamisation du réseau associatif du quartier et pour la promotion de l'emploi.

Il s'avère que le budget de l'opération a plus que doublé, que les échéances du projet ont été repoussées à un horizon beaucoup plus lointain, qu'une infrastructure sera inaugurée dans les prochains jours à Wavre et qu'un coup d'accélération a été donné au projet anversois de la Wilrijkseplein. La Fédération belge a donc avisé les autorités uccloises que la situation avait changé.

Par ailleurs, vu qu'il n'y a pas de matchs internationaux de hockey toutes les semaines ou toutes les deux semaines, on ne peut garantir une programmation suffisante sur un très grand nombre de sites, quoique Bruxelles ait constitué le « plan A » initial pour la Fédération.

Pour ce qui concerne le devenir du site, M. l'Echevin Wyngaard rappelle qu'il comporte une partie en emphytéose gérée par Uccle Sport et une autre partie gérée par le service des Sports de la commune.

La salle de sport installée sur le site n'est pas en mauvais état et ne requiert pas de gros travaux de rénovation. Le dojo situé dans une petite salle en face jouxtant la tribune de football ne nécessite pas non plus d'intervention urgente. L'avantage de cette situation réside dans le fait qu'en cas de rénovation, il n'y aura pas d'interruption des différentes pratiques sportives.

Vu que le projet de stade national de hockey n'est pas poursuivi, la commune va consacrer un budget au renouvellement du revêtement synthétique du terrain de football n° 2. M. l'Echevin Wyngaard a bon espoir que les travaux puissent être entrepris vers la fin de l'été prochain. Durant ces travaux, les activités sportives devront se concentrer sur le terrain n° 1, également en matière synthétique.

M. l'Echevin Wyngaard précise encore que la question du devenir de la régie n'a pas encore été tranchée : soit elle sera supprimée soit elle sera maintenue moyennant certaines évolutions, vu que son conseil d'administration ne pourrait plus compter en son sein des représentants de la Fédération belge de hockey et de Beliris.

L'exemple de nombreuses communes wallonnes montre toutefois qu'une régie communale autonome peut être un instrument juridique intéressant pour la gestion des infrastructures sportives en termes de financement et de subsidiation.

Le Collège va prendre le temps nécessaire pour examiner cette problématique.